

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 10 juin 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 03/06/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, , M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI
Christine (Procuration de MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De
LAGARDE Vincent (Procuration de M. GAYRARD Alain), MME BOUSQUET
Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE
Gérard (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME BLANCO Caroline, MME
BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M.
GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M JOUANY Claude (Procuration de M.
TROUCHES Michel), MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M.
PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/06/2024

Absents excusés : MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration à MME
TAMBORINI Christine), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. ANTOINE
Gérard), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, (Procuration à M. De
LAGARDE Vincent), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY
Claude).

Absents : MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. KROL Alfred.

**N° DEL2024-31 : Tarifs et conventions de fourniture de repas à la crèche associative
« Les Lucioles » et à l'association Familles Rurales de Puygouzon 2024-2025.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine scolaire
municipale élabore depuis la rentrée scolaire 2013 les repas du centre de loisirs « Le Diabolo »
et de la crèche « Les Lucioles », fournis auparavant par la maison de retraite de Puygouzon.

Il rappelle également que depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les repas fournis aux
animateurs de l'A.L.A.E. et du Centre de Loisirs sont facturés à l'association Familles Rurales
de Puygouzon.

À cette fin, il est proposé au conseil municipal d'établir des conventions de fourniture de repas
avec les deux associations gestionnaires et de fixer les tarifs respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association Familles Rurales de
Puygouzon et l'association Les Lucioles les conventions annuelles de fourniture
des repas.
- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs des repas pour l'année scolaire 2024/2025
identiques à ceux de l'année scolaire 2023/2024 soit :

